

M.H.M.D. : y a-t-il quelqu'un derrière les 4 lettres de... Mahomet ?

écrit par Agathe Rabier | 16 mars 2024



Mahomet, le mot français, vient du turc « *Mehmet* ». Dans

l'arabe du Coran, ce sont les 4 lettres **M. H.M. D.** pour « **Muhammad** ». Elles n'apparaissent que 4 fois (3,144 ; 33, 40 ; 47, 2 ; 48, 29). On trouve aussi **H.M.D.**, pour « **Ahmad** », une seule fois (61, 6). L'équivalence entre **Ahmad** et **Muhammad** n'est établie, plus tardivement, que dans des hadiths de Muslim et Al Bukhâri (années 850/870).

Muhammad, n'est *pas un nom*, ni un prénom. Ce participe passé passif signifie « *béni* », « *digne de louanges* », ce qui a été une désignation de David, puis de Jésus. Les mentions de **Muhammad** pourraient bien faire référence à Jésus[1], et l'apparition de **Ahmad**, également synonyme de « *louangé* », ne change rien[2]. L'existence du personnage central de l'islam appelé Muhammad ne prend véritablement corps que dans les écrits postérieurs au Coran : la **Sîra** et les **hadiths**.

La biographie de Mahomet On mentionne une biographie rédigée 150 ans après la mort de Mahomet mais entièrement disparue, celle de **Ibn Ishâq**. Encore 50 ans plus tard, un autre biographe, **Ibn Ichâm**, qui vivait à plus de 1000 kms de La Mecque, en aurait tiré la **Sîra**. Cette biographie de 1600 pages fait toujours autorité dans le monde musulman, elle est accessible dans des versions condensées[3].

Dans le récit de la **Sîra**, Mahomet descend d'Abraham, par Ibrahim, son fils. Orphelin, pauvre, illettré, Mahomet, est d'abord berger. Puis, employé comme caravanier, il gagne la confiance de sa patronne **Khadija**, une riche veuve, qui l'épouse (Sîra I, 187- 192). Lors d'une de ses retraites dans une grotte, il reçoit la révélation du Coran par l'intermédiaire de l'ange Gabriel (Sîra I, 233,239). Dès lors, il est « *le Messenger d'Allah et son prophète* ». Chassé par les Mecquois, il trouve refuge parmi les tribus, en majorité juives, de Médine. Il se rend maître de la ville, au prix du massacre de juifs par tribus entières (Sîra II, 47-50), puis retourne triomphalement à La Mecque (Sîra II, 389-428). Après avoir rallié toutes les tribus arabes

environnantes (Sîra II, 428-436), Mahomet fait un dernier pèlerinage à La Mecque (Sîra II, 601-606) et meurt à Médine, empoisonné par une juive.

Aspect physique Plusieurs hadiths insistent sur la **blancheur** de son visage, de ses tibias, de sa cuisse, de sa jambe, de son ventre (Bukhâri number 63, Muslim 2343, 2340...). Son éclat se comparait à celui de l'argent ou de la « *lune quand elle est pleine* ». Sa taille aurait été moyenne. Sa chevelure, portée au -dessus des épaules était l'objet de ses soins : il l'oignait d'huile d'olive et il lui arrivait de la teindre au henné et au katam (Bukhâri, 5558, Ahmad , 25328). Un **signe distinctif se trouvait entre ses épaules, un sceau** par lequel Dieu aurait estampillé sa qualité de dernier prophète : « *entre ses deux épaules, c'était comme une tumeur rouge dont la taille était celle d'un œuf de pigeon* » (Bukhâri, livre 4, n°0190), la marque était *entourée de poils* ([Tirmidhi](#), livre 2, n°5).[\[4\]](#)

Caractère A la lecture des *hadiths*, se dessine une personnalité énigmatique, qui verse dans des excès difficilement conciliables chez un même individu.

Le premier Mahomet, à La Mecque, se montre solitaire, replié sur lui-même, **hyperémotif**. A sa rencontre avec l'ange Gabriel, il est pris de sueurs et de tremblements. Il se réfugie dans le giron de **Khadija**, son épouse, comme un enfant ; or il a 40 ans : « *Cache-moi, cache-moi jusqu'à ce que la peur me quitte.* » (Bukhâri, livre 91, n°1). Craignant d'être fou, c'est-à-dire possédé (*majnun*) et, plus encore, redoutant que ceux de sa tribu le prennent pour tel, il tente de se précipiter d'une falaise. Il réitère ses tentatives de suicide chaque fois que la Révélation s'interrompt (Tabari, vol. 6, p. 68). Plus tard encore, ayant capturé son propre gendre, il a la larme facile en voyant le collier qui appartient à **Khadija** que lui envoie sa propre fille pour rançon de son époux, ce captif dont il est le beau-père.[\[5\]](#)

Cette sensibilité exacerbée voisine avec l'autre face de Mahomet, lorsqu'il agit avec une **absence totale d'empathie**. Il fait assassiner le poète ou la poétesse qui le raille[6],[7] », il fait égorger les captifs, et en égorge lui-même, viole leurs filles, leurs mères, leurs sœurs, leurs épouses, comme ce fut le cas pour **Safiya, après le massacre des juifs de la tribu des Banu Qurayza** (33, 25-26-27). Un compagnon craignait que la malheureuse ne se vengeât sur celui qui, après avoir massacré tous les siens, l'avait mise dans son lit. Pour protéger son chef, il avait veillé près de la tente des épousailles. Mahomet, au matin, s'étonna de le trouver là. Le compagnon s'expliqua, Mahomet lui répondit en éclatant de rire (Tabari, vol. 39, p. 185). Comme un **psychopathe**.

Le Coran s'emploie à maintes reprises à contrer l'opinion, répandue chez les contemporains de Mahomet, selon laquelle il est fou. Mahomet étant celui qui transmet le message, **c'est lui-même qui martèle ainsi qu'il n'est pas fou**. (15,6 ; 23, 70 ; 34, 8 ; 37, 36 ; 68, 51 ; 81, 22).

Les aspects déroutants de la personnalité de Mahomet, son désordre émotionnel, ses attaques survenues dès l'enfance[8], ses visions, ses tremblements, ses pertes de connaissance, ont suscité des commentaires d'ordre médical évoquant des symptômes d'« **épilepsie du lobe temporal** »[9] et de « **schizophrénie** ».

La Révélation Dans le Coran, les conditions de la Révélation ne se trouvent que dans **un seul verset** (sourate 2 verset 185) : « *Le mois de Ramadan est celui dans lequel est descendu le Coran comme direction pour les humains et preuves de la direction et de la délivrance.* » (2, 185). La sourate 97, **Al Qadar**, célèbre une « **descente** » en une fois lors de « **la nuit du Destin** » mais cette sourate serait le décalque d'un **hymne syriaque célébrant la descente de Jésus** pendant la nuit de Noël ![\[10\]](#)

La Tradition musulmane contredit ces deux versets en affirmant que la révélation, qui a commencé lors de la première rencontre de Mahomet avec l'ange Gabriel dans la grotte de Hira, a duré plus de 20 ans, pendant lesquels il l'a reçue par bribes .



Grotte de Hira

Le Prophète A la suite d'une longue lignée de prophètes (qui remonte à Adam en passant par Moïse et Abraham), Mahomet arrive le dernier, pour une clôture définitive du message divin, c'est le sens de l'expression « **il est le sceau des prophètes** » (33, 40). Il succède à Jésus qui l'aurait annoncé sous le nom d'**Ahmad** (61, 6). Mais Mahomet, lui, n'annonce rien de nouveau, si ce n'est l'imminence du **Jugement dernier** et des **châtiments de l'Enfer** pour ceux qui ne se seront pas soumis à Allah. Il est le seul prophète, en revanche, qui fut **emporté sur une jument à tête de femme (buraq), de La Mecque à Jérusalem, puis jusqu'au Paradis** avant de redescendre sur Terre (Coran 17, 1 et Bukhâri livre 97, n°142). .



Le *Miraj* ou la chevauchée nocturne de Mahomet vers le Paradis illustration extraite des *Cinq Poèmes de Nezâmi*, Perse, XVI^e siècle

Le Beau Modèle Le droit musulman instaure comme règle éternelle la **charia** qui se veut **l'imitation des actes de Mahomet** : « Vous avez dans le **Messager d'Allah (Mahomet)** un excellent modèle à suivre, pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. »(33,21). Cette imitation du Beau Modèle est à la fois une règle morale et une obligation juridique.

Mahomet a

- épousé une enfant de 6 ans (Aïcha) (Bukhâri, vol. 7, livre 62, n°88)
- couché avec cette enfant pré-pubère âgée de 9 ans,

- eu des rapports sexuels adultérins avec Maria la copte (la servante d'Hafsa) dans le propre lit de sa femme Hafsa (66,1-4 et Tafsir al-Jalalayn),
- épousé l'ex-femme (Zaynab) de son fils adoptif (Zayd) (Sourate 33:37)
- violé les captives (Sourate 4:24),
- possédé, vendu, acheté des esclaves noirs (Bukhâri, livre 91, n°368),
- lapidé (à mort) un juif et sa femme (Muslim, livre 17, n°4216),
- coupé la main d'une femme (Bukhâri, vol. 8, livre 81, n°792),
- coupé les mains et pieds de personnes qui avaient volé ses chameaux, et marqué leurs yeux avec des pièces de fer chauffées (Bukhâri, vol. 7, livre 71, n°590)
- ordonné l'assassinat d'un poète juif Ka'b ibn al-Achraf qui s'était mis « à exhorter les gens contre Muhammad et à composer des poèmes panégyriques pour se lamenter sur le sort des hommes jetés dans la fosse commune à Badr » (Sira Ibn Hicham)
- égorgé entre six cents et neuf cents hommes du clan juif des Banû Quraydha (Sira Ibn Hicham)
- ordonné de torturer Kinana, l'époux de la juive Safiya, afin de découvrir l'emplacement de son trésor (Sira Ibn Hicham)
- tué les associateurs (Sourate 9:5),
- combattu les juifs et chrétiens (Sourate 9:29),
- autorisé les violences conjugales (Sourate 4:34),
- frappé son épouse enfant Aisha sur la poitrine, ce qui lui fit mal (Muslim, livre 4, n°2127),
- ordonné de tuer celui qui quitte l'islam (Bûkhari, vol. 9, livre 84, n°57),
- autorisé le mariage temporaire ou **Mut'a** (plaisir, jouissance) (4:24),
- encouragé la pratique coït interrompu sur les captives (Muslim 1438 a, livre 8, n°3371),
- autorisé l'allaitement des adultes (Muslim, livre 8,

n°3425),

– autorisé le mensonge dans trois cas : guerre, réconciliation, paix du couple (Muslim, livre 32, n°6303 ; Bukhâri, vol. 3, livre 49, n°857),

– enseigné l'art de la dissimulation communément appelé la **taqîya** (Sourates 3:28 ; 16:106),

– embrassé une pierre noire (idolâtrie à la **kaaba**) (Muslim, livre 7, n°2895),

– conseillé de boire de l'urine de chameau (Bukhâri, vol. 7, livre 71, n°590),

– encouragé à combattre et mourir en martyr pour la cause d'Allah (Bûkhari, vol. 1, livre 2, n°36)

– enseigné que la récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messager, et qui s'efforcent de « *semer la corruption* » sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays (5 :33),

– ordonné de découper les membres d'un voleur récidiviste jusqu'à ce que le dit voleur soit tué (Sunan Abi Dawud, livre 39, n°4396),

– coupé lui-même la main d'un homme qui avait volé un bouclier valant trois dirhams (Bukhâri, vol. 8, livre 81, n°788),

– ordonné de tuer tous les chiens avant de limiter ce massacre aux seuls chiens noirs (Sunan Abi Dawud 2846, livre 16, n° 2846).[\[11\]](#)

Le Prophète divinisé ? Bien que le Coran interdise la glorification des prophètes [\[12\]](#) et fasse dire à Mahomet : « *Je ne suis qu'un homme comme vous* » (41,6), une sanctification du personnage n'a pu manquer de s'opérer.

Les faveurs d'Allah envers Mahomet le placent au-dessus des simples croyants. Lui seul a **droit à plus de 4 épouses**, lui seul doit se voir octroyer **le cinquième de n'importe quel butin**, même s'il n'a pas pris part au combat, et c'est lui seul qui a le privilège de le redistribuer à sa guise : « *Et*

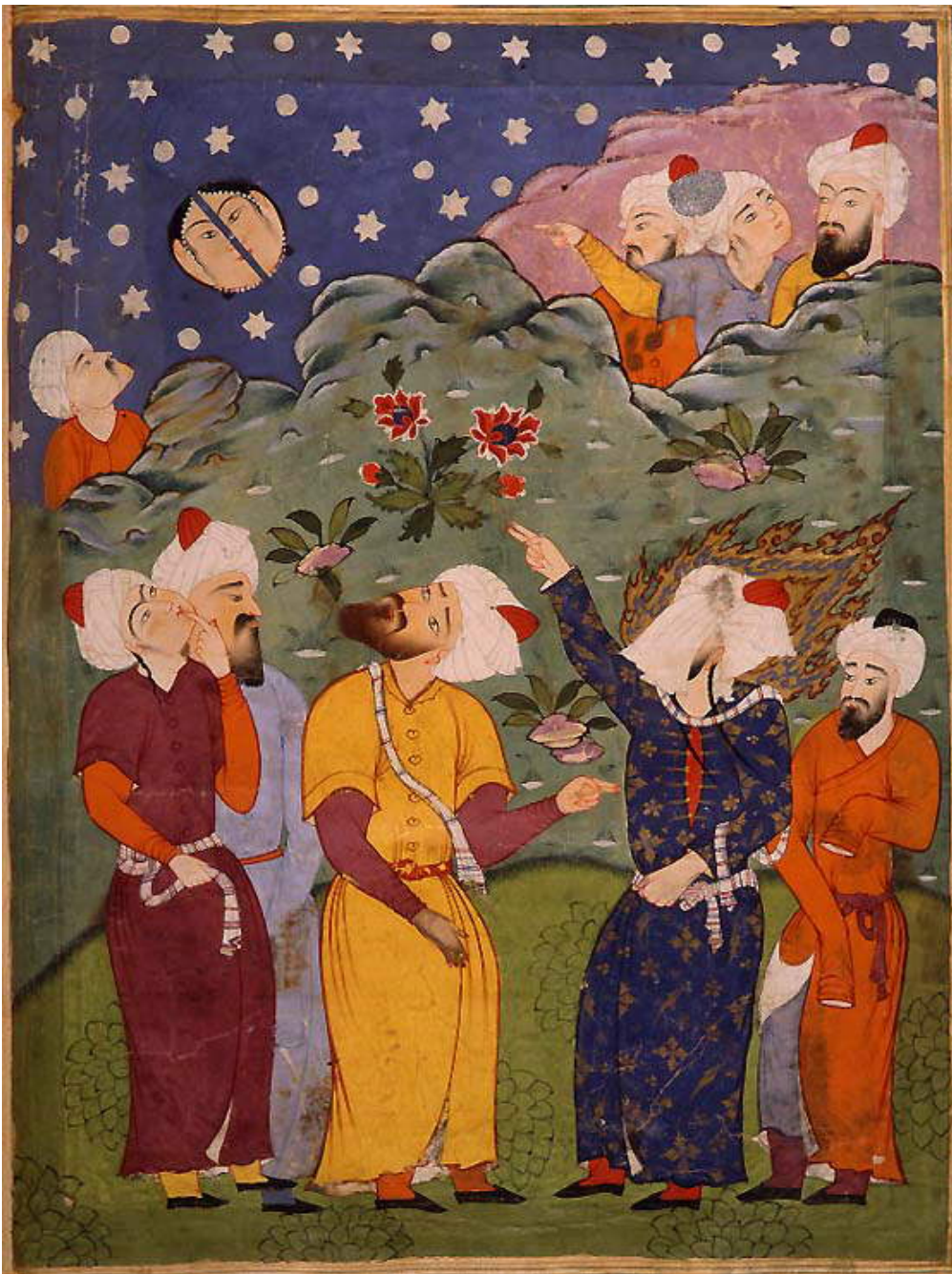
sachez que, de **tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au messager, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux voyageurs (en détresse).** » (Coran,8 :41). **A maintes reprises, un verset descend pour le tirer d'embarras** : il se voit ainsi autorisé à épouser la femme de son fils adoptif, ce qui annule l'adoption en islam (33, 37). Lorsque Afsa, une de ses épouses, l'a surpris dans son propre lit, en train de copuler avec Maria la copte, il jure de ne pas recommencer. Alors descend une sourate qui le délie de son serment : « Ô Prophète! Pourquoi, en recherchant l'agrément de tes femmes, t'interdis-tu ce que Dieu t'a rendu licite? Et Dieu est Pardonneur, Très Miséricordieux » (66, 1).

L'obéissance des croyants lui est due, aussi bien qu'à Allah : « Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois que Dieu et Son messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Dieu et à Son messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident. » (33, 36).

Le blasphème à propos du Prophète La représentation de Mahomet a pu être considérée comme blasphématoire, en raison de l'interdit frappant les images de toute créature pourvue d'une âme (Bukhâri, 5607 et Muslim, 2108), cette dernière interdiction souffrant quelques accommodements en Perse et dans l'Empire ottoman. Dans l'enluminure persane, Mahomet est « le plus souvent figuré en pied, parfois avec des traits visibles et fréquemment avec un visage en ovale vide, sans traits », « dans l'enluminure ottomane, on a eu recours à un autre procédé, consistant à couvrir son visage d'un voile blanc [13]»[14]. Il semble que l'interdit absolu de représenter Dieu ait rejailli sur les portraits du Prophète, preuve de sa divinisation en cours. L'apparition de la fête de sa naissance, le *Mawlid* , au XIIIe siècle, en témoigne aussi.

Tout le monde « prie sur le Prophète », y compris

Allah : « Seigneur, **prie sur Mohammed**, sur ses épouses et sa descendance, comme Tu as prié sur Abraham, et bénis Mohammed, ses épouses et sa descendance, comme Tu as béni la famille d'Abraham... » (Bûkhari et Muslim). « Certes **Allah et Ses anges prient sur le Prophète**. Ô vous les croyants ! **Priez sur lui** et adressez-lui vos salutations.» (33, 56). Cela ressemble à un curieux renversement : qui donc Allah prie-t-il ?



Mahomet fend la lune, extrait du Fal Nameh (Le Livre des Sorts), Perse, XVIIe siècle

Les doutes des historiens En Arabie, à l'époque des deux premiers siècles de l'islam, Il n'existe « **aucune preuve historique ou autre qui démontre que le Prophète de l'islam Muhammad est bien une personne réelle qui a vécu effectivement à la Mecque en Arabie Saoudite au septième siècle.** » La trace la plus ancienne du nom de « **Muhammad** » remonte aux années 680 , mais s'agit-il de Mahomet ? Sous le califat de Marwān Ier, circule une pièce de monnaie portant la première mention « **Muhammad** » ainsi que des croix, symboles chrétiens, à la manière byzantine. Cette épithète laudative signifiant « **béni** », « **digne de louanges** » peut aussi bien désigner Jésus ou le calife en place. Le nom de « **Mohammad** », inscrit sur la coupole du Rocher, en compagnie du nom de Jésus ne dissipe pas l'interrogation.

Le calife **Abd Al-Malik** (646-705), fils de Marwān aurait été le premier à se faire appeler lui-même à la fois « **Muhammad** » et « **prophète** ». A sa suite, sous les Abbassides, **Muhammad** deviendra même la manière commune de nommer les califes. Selon une hypothèse hardie, ce calife aurait pu détourner à son profit le contenu d'un **lectionnaire judéo-nazaréen**, premier état du Coran, afin d'en faire un texte de propagande légitimant son pouvoir absolu en le plaçant en successeur du Prophète, lui-même inspiré. De là daterait **la création du personnage de Mahomet** et le départ de l'abondante littérature des **hadiths** lui prêtant vie. Les scribes au service du calife ne se seraient pas interdits non plus de modifier le texte coranique originel. [\[15\]](#)

L'étude de la langue du Coran jette également le trouble sur son auteur. Il s'agit d'une langue arabe tellement mâtinée de **syriaque** [\[16\]](#) et d'**hébreu**, tellement **entachée de fautes** aussi, qu'elle ne paraît pas émaner d'un auteur arabophone de naissance [\[17\]](#) De plus, les emprunts textuels à la liturgie syriaque, aux évangiles apocryphes, aux psaumes, aux écrits juifs sont si nombreux et si précis qu'ils ne laissent **pas de place au prétendu illettrisme du Prophète**

(7, 157). Enfin la plurivocité du texte semble établie par son examen à la lumière de la **théorie des codes**[\[18\]](#). **Mahomet n'est pas seul, c'est une œuvre chorale.**

En conclusion, le personnage central de l'islam fut longtemps retranché derrière un double interdit : celui de le représenter par l'image et celui de le présenter hors d'un cadre apologétique convenu. Les travaux récents des chercheurs indiquent qu'il s'agit d'une figure « *reconstruite* », si ce n'est entièrement construite. Quoiqu'il en soit, un doute demeure sur l'exemplarité du « *Beau Modèle* », si « *digne de louanges* », que Mahomet est censé incarner.

[\[1\]](#) Comparer Coran 5,75 : *«Le **Messie, fils de Marie**, n'était qu'un Messenger. Des messagers sont passés avant lui. Et sa mère était une véridique. Et tous deux consommaient de la nourriture. Vois comme Nous leur expliquons les preuves et puis vois comme ils se détournent* » et 3,144 : *« **Muhammad** n'est qu'un messenger – des messagers avant lui sont passés. S'il mourait, donc, ou s'il était tué, retourneriez-vous sur vos talons? Quiconque retourne sur ses talons ne nuira en rien à Dieu; et Dieu récompensera bientôt les reconnaissants. »*

[\[2\]](#) AL AJAMI, « Ahmad ou Muhammad ? » in Que dit vraiment le Coran ?
<https://www.alajami.fr/2018/09/25/ahmad-ou-muhammad-s61-v6/>

[\[3\]](#) Par exemple en français, Wahib ATALLAH, Ibn Hichâm, *La biographie de Mahomet*, texte traduit et annoté, Fayard, Paris, 2004.

[\[4\]](#) Assassinat de Ka'b ibn al-Ashraf, in Ibn ISHAQ, *Muhammad tome II*, Paris, éditions Albouraq, 2001, p 597, p 562.

[\[5\]](#) Anne-marie DELCAMBRE, *Mahomet*, Desclée de Brouwer, 2003, p. 90.

[6] Assassinat de Asma bint Marwan in IBN ISHAQ, *Muhammad tome II*, Paris, éditions Albouraq, 2001, p 597, p 562.

[7] Assassinat d'Abu Afaq in Ibn Ishaq, *Sirat Rasul Allah*, p.675.

[8] Maxime RODINSON, *Mahomet*, Essais, Seuil, 1994, p. 80-81.

[9] Abbas SADEGHIAN, *Sword and Seizure, Muhammad's Epilepsy*, open source, 10/02, 2023
<https://archive.org/details/sword-and-seizure-muhammads-epilepsy-abbas-sadeghian>

[10] Christph LUXENBERG, cité par Anne-marie DELCAMBRE, <https://youtu.be/bCj5Lc90BmM>

[11] « Jésus revient et jugera Mahomet », in *Islam et vérité*, 2 mars 2022
<https://www.islam-et-verite.com/jsus-doit-juger-mahomet/>

[12] Al AJAMI Ahmad ou Muhammad ? in *Que dit vraiment le Coran* ?
<https://www.alajami.fr/2018/09/25/ahmad-ou-muhammad-s61-v6>

[13] La Croix, 5/01/2016, citant François BOESPFLUG, *Religions et caricatures, Les défis de la représentation*, éditions Bayard, 2016, le 05/01/2016 à 17:0Modifié le 06/01/2016 à 11:49

[14] La Croix, citant François BOESPFLUG, *Religions et caricatures Les défis de la représentation*, éditions Bayard, 2016.

[15] Pierre BOUVARD, « Un Coran terminé en 700 ? », *Comprendrelecoran*, 2019

[16] Christophe LUXENBERG, entretien traduit en français, en 2021, <https://youtu.be/4UYzfqRRHo>

[17] Sami ALDEEB, « Introduction aux erreurs linguistiques dans le Coran » (en arabe avec introduction en français): 2021 et plus de 8 videos en français, en 2020 dont :
<https://youtu.be/e09DKwBKJ0s> <https://youtu.be/IamWCeL>

[\[18\]](#) Jean-Jacques WALTER, « Le Coran révélé par la théorie des codes » <https://youtu.be/Qnr22vzrLQU>